



Échillais
Au Cœur de Rochefort-Océan

CONSEIL MUNICIPAL D'ÉCHILLAIS

15 MARS 2023 à 20h00

PROCES-VERBAL



L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le 07 mars deux mille vingt-trois.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, CLAUSE Patrick, BERBUDEAU Éric, URBANI Sébastien, MOREAU Karine, MORIN Delphine, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TREVIEN Sonia, VEILLON Dominique, MANCA Isabelle, VIOLLEAU Sébastien, ROBIN Séverine, PAYET Patrice, BICHON Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ROUSSELLE Jean-Noël (MAUGAN Claude), GAILLOT Michel (URBANI Sébastien), DEMESSENCE Michèle (HEURTEBISE Serge), LE GOFF Magalie (ROBIN Séverine), SEUGNET Leïla (COUDERT Éric)

Absent : DUPONT Bertrand

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Sébastien URBANI comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 22 février 2023
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022
- Attribution de subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2023
- Révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement n°2022-001 pour la création d'un plateau actif et d'une salle multi activité à vocation sportive
- Informations et questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire fait état du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2023.

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a eu lieu lors du vote du Compte Financier Unique.

Lorsque le Compte Financier Unique a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Pour des raisons techniques, le Compte Financier Unique n'a pas encore été produit avant la date du vote du budget primitif.

L'instruction M57 (Tome II, chapitre 1, 6^{ème} point) permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du CFU) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,
- une balance et un tableau produits et visés par le comptable.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres de l'exercice 2022	2 383 031,42 €	2 721 140,51 €	338 109,09 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2022)	0,00 €	0,00 €	
Résultats à affecter			338 109,09 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres de l'exercice 2022	913 486,95 €	930 529,72 €	17 042,77 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2022)		133 720,95 €	133 720,95 €
Solde global d'exécution			150 763,72 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	85 585,14 €	20 149,00 €	- 65 436,14 €
Reprise anticipée	Dépenses	Recettes	
Prévision d'affectation en réserve (Investissement R1068)	0,00 €	263 109,09 €	
Report en fonctionnement (R002)	0,00 €	75 000,00 €	

Si les comptes faisaient apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du Compte Financier Unique.

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	338 109,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	150 763,72 €
Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2022	- 65 436,14 €
Besoin de financement de la section d'investissement	48 393,37 €
Couverture du besoin de financement (Investissement R1068)	263 109,09 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation) (R002)	75 000,00 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après l'approbation du Compte Financier Unique.

Monsieur le Maire rappelle qu'habituellement le résultat de fonctionnement est affecté dans son intégralité à la section investissement. Etant données les incertitudes budgétaires de 2023, notamment au niveau de l'énergie, il estime plus prudent de conserver la somme de 75 000 € dans la section de fonctionnement et donc de ne verser à la section d'investissement que 263 109,09 €. Il précise qu'il y aura une meilleure visibilité au milieu de l'exercice et qu'une réaffectation pourra se prévoir.

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Stéphanie GUEVEL présente au Conseil Municipal le tableau des demandes de subventions des diverses associations qui ont été étudiées en commission finances, le 28 février 2023. Elle informe l'Assemblée de l'obligation pour les associations de remplir et signer le contrat d'engagement républicain. Cette nouvelle disposition ordonnée par l'Etat rappelle les grands principes de laïcité, valeurs de la République, non-discrimination et égalité homme-femme.

La Commission « Finances » a émis les propositions suivantes :

Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Demandes 2023	Commission Finances
ASSOCIATIONS ECHILLAIISIENNES					
APE	50,00 €	350,00€	550,00 €	250,00 €	250,00 €
CLES	0,00 €		800,00 €	0	0
APE sub° exceptionnelle stèle					300,00 €
Comité d'Animation d'Echillais		100,00 €	300,00 €	0	0
Club Nature l'Avocette		150,00 €	200,00€	500,00 €	400,00 €
Ecole de Judo Ju-Jitsu	2 000,00€	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 600,00 €
ESAB 96	3 300,00 €	3 000,00 €	2 700,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Familles en Fêtes		390,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €
La Boule Echillaisienne		600,00 €	600,00 €	800,00€	500,00 €
La Chorale Echillaisienne		45,00 €		0	
Les Dentellières (couvige)	1 200,00 €			0	
Sportychien	/	/	100,00 €	0	
UETTINGEN	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0	
Tennis de Table Echillais	795,00 €	600,00 €	/		
Classe transplantée			1 200,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €
<u>Sous-Total 1</u>	7 345,00 €	6 985,00€	9 650,00 €	9 800,00 €	7 950,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES					
AFM Téléthon	500,00 €	300,00€	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Prévention Routière	50,00 €		50,00 €	50,00 €	50,00 €
Vélo pour tous	50,00 €				
Théâtre de la Coupe d'Or	0,00 €	800,00€			
<u>Sous-Total 2</u>	600,00 €	1 100,00 €	00,00 €	350,00 €	350,00 €
TOTAL	7 945,00 €	8 085,00 €	9 650,00 €	10 150,00 €	8 300,00 €



Monsieur le Maire indique qu'il y a un léger changement depuis la réunion de la commission finances par l'ajout d'une subvention de 50 € pour la Prévention Routière.

Madame Stéphanie GUEVEL souhaite faire un aparté sur le club de foot car elle a eu des remontées sur les inégalités qu'il y aurait entre les garçons et les filles. Aujourd'hui, la section féminine ne bénéficie pas ou extrêmement peu de la subvention de la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de l'imposer mais il est possible de le suggérer lors des assemblées générales.

Madame Sonia TREVIEN demande si Madame Stéphanie GUEVEL a pu consulter les comptes du Club.

Il lui est répondu par l'affirmative mais que les chiffres sont globaux.

Madame Anne-Cécile PRUGNIERES précise que la particularité du foot féminin est qu'il est organisé en entente avec Rochefort, le GFCO, mais ils font partie de l'ESAB, ce n'est pas une entité à part entière.

Par rapport à la signature du contrat d'engagement républicain, et qu'en tant que financeur important, le Conseil Municipal peut exiger de la transparence et de l'équité.

Madame Anne-Cécile PRUGNIERES indique que sans l'ESAB, la section féminine de Rochefort n'existerait pas.

Madame Isabelle MANCA explique que sur les trajets pour les garçons il n'y a normalement pas de participation du Club, ils sont pris en charge par les parents.

Madame Stéphanie GUEVEL se fera repréciser les points précis qui ne fonctionnent pas correctement.

Monsieur Sébastien VIOLLEAU remarque que le montant est moins important que l'an passé.

Madame Stéphanie GUEVEL indique qu'il s'agit d'une volonté politique car il fallait contenir l'enveloppe globale.

Madame Anne-Cécile PRUGNIERES dit que cela dépend également des comptes des associations.

Monsieur le Maire précise que le montant est revenu à ce qu'il était avant la crise COVID.

Madame Séverine ROBIN s'interroge sur les classes transplantées et sur le montant supérieur cette année.

Madame Anne-Cécile PRUGNIERES répond que l'an passé une seule classe était partie contre trois cette année.

Madame Stéphanie GUEVEL précise qu'une participation des parents est demandée pour la classe de voile à hauteur de 200 € et de 40 € pour la nuit à Fort Lupin.

Monsieur Dominique VEILLON s'interroge sur le fait que la subvention pour les classes transplantées soient dans les demandes des associations.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une association scolaire.

Madame Isabelle MANCA trouve dommageable que toutes les associations en pâtissent alors que c'est du scolaire.

Il est également demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention octroyée au CCAS. En 2022, elle était de 8000 €

Monsieur Etienne ROUSSEAU indique que l'APE par la pose de la stèle tente de rappeler au public que Pierre LOTI venait à Echillais. Il explique que ce dernier a été élu à l'Académie Française au 6^{ème} tour, il était également capitaine de vaisseau.

Monsieur le Maire indique que pendant 1 an il y aura des manifestations consacrées à Pierre LOTI.

Madame Stéphanie GUEVEL explique que l'APE va faire une exposition dans la salle du patrimoine en juin, des dictées sur des textes de Loti auront lieu dans la classe d'autrefois. Il y aura également un concert à La Limoise par l'Orchestre Vent Marine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'accorder aux associations les subventions, dont le détail se trouve en annexe de la présente délibération et d'inscrire les crédits à l'article 6574 du budget principal 2023.**

Libellé	Montant accordé	VOTE
ASSOCIATIONS ECHILLAISIENNES		
APE	250,00 €	A l'unanimité
APE subvention exceptionnelle stèle	300,00 €	A l'unanimité
Club Nature l'Avocette	400,00 €	A l'unanimité – MORIN Delphine ne prend pas part au vote
Ecole de Judo Ju-Jitsu	1 600,00 €	A l'unanimité
ESAB 96	2 500,00 €	A l'unanimité
Familles en Fêtes	900,00 €	A l'unanimité
La Boule Echillaisienne	500,00 €	A l'unanimité
Sportychien	0	A l'unanimité
UETTINGEN (report décembre 2021)	0	A l'unanimité
Classe transplantée	1 500,00 €	A l'unanimité
<u>Sous-Total 1</u>	7 950,00 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
AFM Téléthon	300,00€	A l'unanimité
Prévention Routière	50,00€	A l'unanimité
<u>Sous-Total 2</u>	350,00€	
TOTAL	8 300,00 €	

- **D'attribuer, à l'unanimité, la somme de 8 000 € au CCAS et d'inscrire les crédits au budget 2023 à l'article 657362.**
- **D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**



Échillais

Au Cœur de Rochefort-Océan

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 (document en annexe) qui se s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 2 718 254,00 €

Section d'investissement : 1 907 979,14 €

La commission des finances réunie les 28 février a émis un avis favorable pour la section de fonctionnement et le 9 mars pour la section investissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, 170 000 € ont été dépensés en plus pour l'énergie et pour la pénalité SRU.

Pour ce qui est des impôts, les bases ont augmenté de 7%.

Pour ce qui est de la participation du SEJI, le montant va augmenter de 15 000 € du fait du départ de Saint Hippolyte. La participation auprès du SIVU de Gendarmerie a également augmenté du fait d'un emprunt toxique contracté il y a quelques années par le Syndicat.

Madame Delphine MORIN demande si les poubelles acquises dans le cadre du budget participatif ont vraiment coûté 2200 €.

Monsieur le Maire lui répond que le mobilier urbain coûte cher. Elles doivent être positionnées dans différents lieux de la Commune, notamment au Ponant.

Madame Delphine MORIN rappelle la logique définie par la Commune de limiter les poubelles et de rapporter ses déchets avec soi.

Monsieur le Maire rappelle que le budget participatif est une initiative citoyenne.

Monsieur Patrick CLAUSE indique que cette question a été soulevée lors du comité technique mais que rien n'empêchait cette proposition contrairement à la pose de panneau de signalisation, qui relève du pouvoir de police du maire.

Madame Delphine MORIN demande s'il est possible de prendre un arrêté municipal.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection mais doit regarder la légalité de cet arrêté par rapport à la salubrité publique.

Madame Delphine MORIN souhaiterait que le montant du budget participatif de 2 000 € soit reconduit pour 2023.

Monsieur le Maire explique qu'il avait été retiré cette année pour pouvoir inscrire un montant double l'an prochain.

Madame Delphine MORIN estime qu'il s'agit plus d'une question de démarche que de montant. Cette initiative permet de dynamiser l'action des habitants. Cette dynamique doit être conservée.

Monsieur Patrick CLAUSE indique que lors de la remise des propositions, il n'y a pas vraiment de projets intéressants car la somme engagée est assez faible. Il est étonné qu'il n'y ait pas de projets émanant d'associations. Les projets sont redondants ou hors règlement comme



par exemple la pose de panneaux de limitation de vitesse.

Madame Séverine ROBIN rejoint Madame Delphine MORIN en pensant que cela permet à des personnes de s'investir autrement qu'au travers des instances déjà connues.

Monsieur Patrick CLAUSE indique que nationalement l'on conseille d'affecter au budget participatif 1% du budget d'investissement. Et donc une somme de 5 000 € permettrait de proposer un éventail plus large de projets.

Monsieur le Maire propose de retrancher 2 000 € de l'OPAH-RU et d'inscrire 2 000 € pour le budget participatif.

Madame Delphine MORIN demande si va être constituée une commission spécifique pour l'aménagement du théâtre de verdure dans la ZAC de La Tourasse. Elle demande également s'il est possible de connaître le calendrier du budget participatif un peu à l'avance pour ne pas rater les échéances. Contact va être pris en ce sens auprès de Nexity.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**
 - **ADOpte le budget primitif 2023 de la Commune d'Echillais en équilibre réel et sincère :**
 - Section de Fonctionnement : 2 718 254,00 €**
 - Section d'Investissement 1 907 979,14 €**
 - **APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections ;**
 - **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT N°2022-001 POUR LA CREATION D'UN PLATEAU ACTIF ET D'UNE SALLE MULTI ACTIVITE A VOCATION SPORTIVE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 13 avril 2022, le Conseil Municipal avait autorisé l'ouverture d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour le projet de création d'un plateau actif et d'une salle multi activité à vocation sportive.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- de l'Autorisation de Programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- des Crédits de Paiement (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du conseil municipal.

A l'issue de l'exercice budgétaire 2022, il convient donc de mettre à jour cette AP/CP pour prendre en compte la consommation réelle des crédits de paiements de l'exercice 2022.

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-01	Création d'un plateau actif et d'une salle multi-activités à vocation sportive	3 500 000 €	125 000 €	1 170 000 €	2 185 000 €	20 000 €
Pour mémoire AP/CP votée en 2022		3 500 000 €	125 000 €	1 687 500 €	1 687 500 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver la mise à jour de l'autorisation de programme pour la création d'un plateau actif et d'une salle multi activité à vocation sportive et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;**
- **De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0



DECISION DU MAIRE : mise à disposition à titre gratuit du foyer pour l'organisation de « Chœur en Caro »

Informations diverses :

Pour la communication : le fait que Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE soit délégué à la fois des finances et de la communication est une charge importante. Les supports de communications sont : l'Echillais Info, l'Echillaisien, Panneau Pocket, le site Internet, la page Facebook. L'idée est de déconnecter les deux compétences et de transmettre cette compétence à un tiers. Sur la Commune, il existe une association, 3IDO, qui est un prestataire de service en matière de communication, elle est donc spécialisée dans ce domaine. La partie éditoriale continuerait d'être gérée en interne. Cette prestation resterait dans le budget alloué aux indemnités d'un conseiller municipal délégué soit 3 000 € par an. Les élus, à l'unanimité, valident cette proposition.

Demande d'exonération du Club Informatique : Madame Angélique BICHON a pu rencontrer les membres de l'association depuis la tenue du dernier conseil. Ils l'ont informée de l'arrêt de l'association pendant la crise sanitaire avec une reprise en avril 2022 avec 3 adhérents. En septembre, les membres étaient une dizaine et aujourd'hui, ils ne seraient pas loin de 25. La cotisation est de 20 € annuelle. Madame Stéphanie GUEVEL indique que cela fait au moins trois ans que l'association n'a pas fait d'assemblée générale. Monsieur le Maire estime que c'est l'occasion qu'ils en tiennent une relativement rapidement et il propose de surseoir à statuer jusqu'à la présentation de leur bilan.

Territoires Engagés pour la Nature : Monsieur Arnaud DAUTRICOURT explique que ce label est soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du schéma régional pour la biodiversité. Ce label récompense les actions du groupe de travail en faveur de la biodiversité. La commune a 3 ans pour mettre en place les 3 grandes actions : préservation des prairies sèches et bois ; « éducation » des citoyens et replantation de haies. Un audit aura lieu à l'issue de la période triennale. Cette reconnaissance permet d'avoir une assistance technique de la Région pour le montage de dossier, une communication des appels à projets sur lesquels la commune pourrait se positionner ou un partage d'expériences avec d'autres collectivités.

Travaux du Viaduc : Monsieur le Maire lit le courrier du Département. Monsieur Arnaud DAUTRICOURT indique qu'il a participé à la commission mobilité le 14 mars. Le sujet a été abordé. Il n'y a pas de solutions alternatives autres que celles qui ont été mises en avant. Un membre de la commission a réitéré une demande pour la gratuité des bus pendant cette période. Le Département travaille sur de la communication mais pas sur des solutions de contournement.

Participation SEJ : Monsieur le Maire rappelle que la Commune participe à hauteur de 25,32 % soit 258 234,11 €.



Échillais
Au Cœur de Rochefort-Océan

Travaux Chemin de la Garenne : Monsieur Éric COUDERT explique que le chantier qui devrait s'achever vers le 24 mai va se dérouler en plusieurs phases.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 15.